



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logiciels

Question écrite n° 26176

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre des sports de lui indiquer le coût représenté par l'achat de logiciels informatiques pour ses services pour les années 2001 et 2002. Il souhaite également savoir quelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation de logiciels libres, tels que Linux, dans ses services.

Texte de la réponse

Les dépenses relatives à l'achat de logiciels pour les services du ministère de la jeunesse et des sports (ancienne dénomination) s'établissent comme suit (hors dépenses liées à des développements de logiciels spécifiques et dépenses des établissements sous tutelle).

ANNÉE	ADMINISTRATION	SERVICES	TOTAL
	centrale	déconcentrés	
2001 (*)	129 582 EUR	170 743 EUR	300 325 EUR
2002 (*)	114 337 EUR	109 470 EUR	223 807 EUR

(*) Source : lois de finances initiales ministère « jeunesse et sports ».

Mesures prises pour favoriser l'utilisation de logiciels libres tels que Linux. Le ministère des sports est actuellement équipé de logiciels commerciaux du marché, notamment de la gamme Microsoft pour ce qui concerne les postes de travail et les serveurs bureautiques. Une étude d'évolution des infrastructures bureautiques de l'administration centrale a été lancée en septembre 2003 pour consolider et sécuriser cette infrastructure. Elle comporte un volet relatif à la migration vers des logiciels libres tels que Linux, répondant ainsi aux recommandations de l'Agence pour le développement de l'administration électronique (ADAE). Dans un premier temps, les résultats de cette étude, attendus pour avril 2004, détermineront une stratégie d'équipement de l'administration centrale à moyen et long terme. Cette stratégie sera intégrée dans le schéma directeur de l'informatique du ministère des sports (horizon 2004-2007) pour servir de référence technique aux services déconcentrés et établissements.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26176

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7789

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9060